



FICHE VOLONTAIRE D'INFORMATION PRODUIT POUR LES ABRASIFS
Basée sur le format d'une fiche de données de sécurité

1. Identification du produit et de la société

1.1 Identificateur de produit

MEULE VERTE CARBURE GR120 150X20X32MM N° 10505020 / 370356

1.2 Utilisation du produit

Meule de touret pour meulage de métaux

1.3 Identification du fournisseur de l'information volontaire sur le produit:

Société: S.A. SIDAMO

Adresse: Z.I. DES GAILLETROUS

41261 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

Téléphone: 02 54 90 28 28

Fax: 02 54 74 09 82

E-mail: sidamo@sidamo.com

Contact : BERLAUD Pierre-Olivier

2.1 Les abrasifs ne sont pas des substances ou des préparations dangereuses selon la directive 1999/45 / EC.

2.2 Dangers pour la santé : en considérant les informations disponibles, les produits abrasifs vitrifiés n'ont pas d'effets négatifs sur la santé. Si la meule est utilisée à sec, il faut prendre en compte la génération de poussières par abrasion, constituée principalement de particules du matériau traité.

2.3 Dangers pour l'environnement : non applicable. Pendant le travail, les fragments abrasifs sont facilement retenus par des systèmes fixes ou des écrans adaptés, dans le cas de meulages effectués avec des machines portatives.

2.4 Eléments d'étiquetage : comme ces produits ne sont pas dangereux, il n'y a pas de phrases de risque ou de précaution.

3.1 Abrasifs :

- oxyde d'aluminium ou

- carbure de silicium

Liant : liant vitrifié (argile modifié)

4.1 INHALATION DES POUSSIÈRES : amener à l'air frais, pratiquer la respiration artificielle si nécessaire et consulter un médecin si nécessaire.

4.2 CONTACT AVEC LES YEUX : laver avec de l'eau, consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.3 IRRITATION EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de l'eau, consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.4 INGESTION : pas d'effets négatifs connus.

5.1 METHODES D'EXTINCTION : recommandés : eau, poudre d'extinction, mousse, sable, CO2.

Non recommandés : aucun.

5.2 PREMIERS SECOURS : non applicable.

5.3 AUTRES INDICATIONS : non applicable.

6.1 Non applicable

7.1 Produit fragile, à manier avec précaution.

Stocker à température ambiante et avec une humidité modérée, pour éviter la détérioration du produit.

On trouvera toutes les recommandations détaillées aux chapitres 7.4.2 et 7.4.3, à la page 58 du code de la sécurité FEPA, les normes européennes de sécurité relatives au bon usage des agglomérats abrasifs, édition italienne de 1985.

Respecter les valeurs limites pour les poussières fines. Il faut prévoir un dispositif d'extraction des poudres et toute autre mesure de protection.

En ce qui concerne les meules correctes, consulter le Code de Sécurité Fepa, et la réglementation nationale.

8.1 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Masque anti poussières, gants ou crème de protection, lunettes, casque ou protections auditives, vêtements de protection adaptés.

8.2 HYGIÈNE PERSONNELLE : pas de réglementation spécifique.

8.3 PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET L'EXPLOSION : pas de réglementation spécifique.

9.1 FORME : solide.

9.2 COULEUR : variable.

9.3 ODEUR : pas reconnaissable.

9.4 CHANGEMENT DE FORME PHYSIQUE : non applicable.

9.5 DENSITÉ : selon les produits 2.0 - 2.8 g / cm³.

9.6 PRESSION DE VAPEUR : non applicable.

9.7 VISCOSITÉ : non applicable.

9.8 SOLUBILITÉ EN EAU : non soluble dans l'eau.

9.9 VALEUR DU PH : non applicable.

9.10 POINT D'ÉCLAIR : > 900 ° C.

9.11 PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES : non applicable.

Les meules sont des produits solides et non réactifs pendant la manipulation et/ou le stockage.

10.1 CONDITIONS À ÉVITER :

La chaleur excessive, l'humidité et les changements de température peuvent affaiblir le produit.

10.2 MATIÈRES À ÉVITER :

Les acides forts, les alcalins et les agents oxydants forts peuvent modifier les caractéristiques du produit et entraîner des risques pour la santé et la sécurité pendant le travail.

10.3 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : si les meules sont utilisées correctement, elles ne génèrent aucun produit de décomposition.

10.4 AUTRES INDICATIONS : aucune.

11.1 En considérant l'expérience accumulée au cours des années et les informations en notre possession, les produits abrasifs vitrifiés, quand ils sont utilisés correctement, n'ont pas d'effets négatifs sur la santé. Quand on travaille avec une meule abrasive à sec, il faut prendre en compte la poudre issue de l'abrasion, qui consiste essentiellement en des particules du matériau travaillé.

Les composants des meules en question ne génèrent pas de silice libre pendant le travail.

12.1 MOBILITÉ DANS LE SOL : pas d'effets environnementaux connus.

12.2 PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ : non biodégradable.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION : non applicable.

12.4 ÉCOTOXICITÉ : non applicable.

13.1 Après le travail, les résidus des meules peuvent être contaminés par la matière meulée et/ou par le fluide de coupe. En ce qui concerne l'élimination, il convient de suivre les consignes données par la législation nationale ou locale.

14.1 Aucune réglementation spéciale. Assurer la protection contre la pluie et les températures et humidité extrêmes. Aucune précaution n'est exigée en plus de celles permettant de s'assurer que le produit ne souffre d'aucun dégât. Comme le produit n'est pas dangereux, il n'est pas soumis aux règles internationales sur le transport des produits dangereux.

15.1 Les normes et la législation sur la santé, la sécurité et l'environnement, spécifiques à la substance ou au mélange : les abrasifs ne sont pas des substances ou des préparations dangereuses, conformément à la directive 1999/45 / EC.



FEDERATION EUROPEENNE DES
FABRICANTS DE PRODUITS ABRASIFS



Version/Révision : 24/01/2017
Date d'impression : 24/01/2017

page 4 of 44

15.2 Evaluation de la sécurité chimique : non applicable.

16.1 Les informations fournies dans ce document ne concernent qu'un produit spécifique et ne sont plus valables si le produit n'est pas utilisé correctement. Les informations fournies ci-dessus reposent sur nos connaissances actuelles et ne peuvent en aucun cas constituer une quelconque garantie des conditions du produit.

Les utilisateurs doivent à tout instant respecter la législation en vigueur, car ils responsables de l'utilisation des produits abrasifs.